

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1408-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 16 juin 2005, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1408-2025 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux d'infrastructures sur la rue Brunelle, de la rue Fuller au 516, rue Brunelle et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 287 500 \$ ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
  - a. des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 23, 24, 25, 26 et 27 juin 2025;
  - b. l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025.
3. Que ledit règlement a été transmis à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 7 juillet 2025 conformément à l'article 71.0.3. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 9 octobre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 9 octobre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 9 octobre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland